
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 12 avril 2018 à 15 h
201, avenue Laurier, rez-de-chaussée**

PRÉSENCES :

Monsieur le maire Luc Ferrandez, maire d'arrondissement
Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la ville
Monsieur le conseiller Richard Ryan, conseiller de la ville
Madame la conseillère Maeva Vilain, Conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Josefina Blanco, Conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère d'arrondissement

ABSENCES :

Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Isabelle Cadrin, directrice d'arrondissement
Monsieur Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement
Monsieur Stéphane Cloutier, directeur des Services administratifs/des Relations avec les citoyens/des Communications et du Greffe
Monsieur Guy Ouellet, directeur du Développement du territoire et des travaux publics
Madame Lyne Olivier, directrice de la Culture/des Sports/des Loisirs/des Parcs et du Développement social

10.01 - Ouverture de la séance.

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 15 h 03.

10.02 – Ordre du jour

CA18 25 0130

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 12 avril 2018.

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 12 avril 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10.03 - Période de questions et requêtes du public.

Aucune question n'est posée par le public.

10.04 - Période de questions des membres du conseil.

Le conseiller Alex Norris demande à la directrice d'arrondissement la raison d'être de cette séance extraordinaire.

CA18 25 0131

Octroi d'un contrat à Excavation Patrice Couture inc. dans le cadre du projet d'aménagement d'une aire de planches à roulettes, volets déblai et remblai, pour une dépense totale de 431 177,29 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DCCLPDS54-18-02.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'autoriser une dépense de 431 177,29 \$, comprenant tous les frais accessoires et toutes les taxes applicables, le cas échéant, dans le cadre du projet d'aménagement d'une aire de planches à roulettes, volets déblai et remblai.

D'attribuer à Excavation Patrice Couture inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, pour un contrat total approximatif de 350 386,31 \$, toutes taxes incluses, conformément au cahier des charges préparé pour la soumission DCCLPDS54-18-02.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1184950002

CA18 25 0132

Autorisation d'une dépense additionnelle de 252 462,50 \$, soit 80 000 \$ pour les incidences et 172 462,50 \$ pour les contingences, taxes incluses, dans le cadre du contrat qui avait été accordé à Aménagement Côté Jardin Inc. pour le projet d'aménagement d'une aire de planches à roulettes, majorant ainsi le montant total des incidences du contrat de 362 105 \$ à 442 105 \$, et le montant des contingences de 415 414,63 \$ à 587 877,13 \$ (Addenda).

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 252 462,50 \$, soit 80 000 \$ pour les incidences et 172 462,50 \$ pour les contingences, taxes incluses, dans le cadre du contrat DCCLPDS54-17-14 qui avait été accordé à Aménagement Côté Jardin Inc. (résolutions CA17 250317 et CA17 250368), majorant ainsi le montant total des incidences du contrat de 362 105 \$ à 442 105 \$, taxes incluses, et le montant des contingences du contrat de 415 414,63 \$ à 587 877,13 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1174950008

CA18 25 0133

Levée de la séance.

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 12 avril 2018. Il est 15 h 08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

le maire Luc Ferrandez
maire d'arrondissement

Claude Groulx
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 mai 2018.